



REUNION DES MEMBRES DU COMITE INTER INSTITUTIONNEL

Lieu : Mali

Date : 26 – 27 février 2015

NOTE CONCEPTUELLE

1. INTRODUCTION

1. Le projet de renforcement des capacités en négociations commerciales (TNCB) est conjointement financé par la Commission de la CEDEAO et l'Agence suédoise de développement international (SIDA) pour développer les capacités de négociation commerciale des Etats Membres. Il est conçu pour surmonter les obstacles qui confrontés les Etats Membres de la CEDEAO dans leurs démarches d'intervenir efficacement en négociations internationales et aux accords multilatéraux commerciaux. Il vise aussi de renforcer les capacités de la Commission de la CEDEAO pour négocier au nom de ses Etats Membres. De manière générale, ceci prend en compte : le développement du savoir-faire des négociateurs et le renforcement de leurs compétences, pour intervenir dans des domaines spécifiques tels que la propriété intellectuelle et le Commerce de Services.
2. Le projet de renforcement des capacités en négociations commerciales (TNCB) est dans sa deuxième phase. Lors de cette phase, le projet a œuvré à la mise en place des Comités Interinstitutionnels et sont opérationnels dans les 15 pays de la CEDEAO.
3. Les CII fonctionnent comme une plateforme destinée à :
 - analyser la politique Commerciale et les stratégies de négociations
 - préparer et appuyer les négociations commerciales
 - Coordonner et bâtir un consensus entre les institutions gouvernementales, entre le Gouvernement et le secteur privé, les structures académiques, la société civile et autres acteurs.
4. D'une manière générale, les CII devront être étroitement liés au Département du Commerce au sein de la Commission de la CEDEAO afin de s'assurer qu'il existe une communication régulière entre les décideurs politiques tant au niveau régional qu'au niveau national et que les politiques régionales sont entièrement en harmonie avec celles du niveau national.
5. Les CII constituent donc un organe essentiel non seulement dans la durabilité des réformes de la prise de décision de politique commerciale, mais aussi un cadre permanent et structuré propre à favoriser un dialogue participatif dans les prises de décision de politique commerciale dans les Etats Membres de la CEDEAO.
6. Dans l'exercice de leurs fonctions, les CII organisent chaque année une réunion des membres du CII, au cours de laquelle la Coordination du projet

apporte des appuis logistiques et de l'expertises nécessaires afin de renforcer leur capacité et de les rendre plus performants et plus opérationnels de façon durable. La Commission de la CEDEAO organise des ateliers de renforcement de capacités dans les Etats Membres.

La présente réunion s'inscrit en droite ligne dans ce processus et répond aux préoccupations majeures précédemment mentionnées.

II. OBJECTIFS DE LA REUNION

7. La réunion vise essentiellement à revoir le fonctionnement du CII et d'examiner ses besoins au futur. La réunion donnera l'occasion pour considérer les initiatives régionales clés.
8. La CEDEAO donnera une assistance logistique et technique au Mali dans l'organisation de la réunion et pour formuler les recommandations.

III. RESULTATS ATTENDUS

- a. La réunion est organisée et tenue.
- b. La dialogue parmi les membres du CII concernant le fonctionnement du Comité et les questions relatives au commerce.
- c. Les discussions tenues et les recommandations faites, inter-alia, le fonctionnement du CII.
- d. L'identification des besoins du CII en matière de renforcement des capacités pour assurer la coordination efficace de ceci et la mise en œuvre de la politique commerciale.

IV. PARTICIPATION ET FINANCEMENT

9. La réunion rassemblera **quarante (40) membres du CII** et la délégation de la CEDEAO prendra part à la réunion.
10. La Commission de la CEDEAO prendra en charge les coûts de la participation des cadres identifiés et communiqués par le Mali. Le financement couvrira le transport et les rafraîchissements.

V. LIEU ET DATE

11. La réunion se tiendra à Bamako du 26 au 27 février 2015. Les détails de l'hôtel vous seront communiqués bientôt.

VI. METHODOLOGIE

12. Le Mali, en collaboration avec la CEDEAO, organise la réunion du CII sur la base d'un ordre du jour mutuellement adopté par les deux parties. La réunion de deux jours dont les travaux se dérouleront en séances plénières par des cours magistraux suivis de questions et débats, selon les modalités qui pourront être convenues.

13. Le Mali devrait préparer les documents de travail et les présentations sur le Point 1 (Politique commerciale); sur le Point 3 (Fonctionnement du Comité Inter Institutionnel); et sur le Point 4 (Actualités sur les programmes régionaux sélectionnés).

VII. DOCUMENTS DE TRAVAIL

14. Les documents de travail sont:

- (i) la présente note conceptuelle;
- (ii) l'ordre du jour provisoire;
- (iii) le projet de programme de travail.

VIII. MODALITES DE PRISE EN CHARGE

15. Le Projet prendra en charge tous les coûts pour l'organisation de l'atelier, y compris la salle de réunion, la pause-café et les rafraîchissements. Les participants recevront chacun une indemnité journalière de **US\$40** pour couvrir leurs dépenses de transport.

IX. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

16. Pour des informations complémentaires concernant l'organisation de la réunion, veuillez contacter Mme. Oluyemisi IDOWU ; courriel : okuyemiid@yahoo.com